

Compte rendu conseil municipal commune de CLEREY SUR BRENON Séance du 6 avril 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le six avril à 18 heures 30.

Le conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire.

Date de la convocation : 30 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 5 Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 4

TIMON Yann	MARQUANT Cédric *
DEBARRE Jean-Xavier	GALLAND Céline
MICHEL Hélène	

* : absent

Désignation du secrétaire de séance :

Les membres du Conseil comme secrétaire de séance :

- **DESIGNE** Madame Céline GALLAND.

Délibération N°2022.01 : Vote du compte administratif du budget assainissement 2021

Monsieur Le Maire Jean Daniel HENRY explique qu'un point important a été oublié dans la convocation : l'affectation du résultat 2021, et demande au conseil de pouvoir ajouter une délibération 2022/03 BIS.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TIMON Yann, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget assainissement 2021 pouvant être résumé ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	11 615,48
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	11 615,48
	Réalisé :	11 615,48
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 355,12
	Réalisé :	1 007,03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 355,12
	Réalisé :	3 369,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	11 615,48
Fonctionnement :	2 362,23
Résultat global :	13 977,71

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2021, avec 4 voix : **POUR**.

Délibération N°2022.02 : Vote du compte administratif du budget communal 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TIMON Yann, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget communal pouvant être résumé ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	61 420,80
	Réalisé :	5 139,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	64 114,57
	Réalisé :	64 982,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	251 410,00
	Réalisé :	38 907,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	279 720,73
	Réalisé :	278 873,97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	59 842,62
Fonctionnement :	239 966,73
Résultat global :	299 809,35

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021, avec 4 voix : **POUR**.

Délibération N°2022.03 : Approbation du compte de gestion 2021 de la commune et de l'assainissement

Vu la présentation des comptes administratifs 2021 de la commune et de son assainissement.

Vu l'approbation des comptes administratifs 2021 de la commune et de son assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération N°2022.03 BIS: Affectation du résultat 2021 sur le budget 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	16 786,50
- un excédent reporté de :	223 180,23
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	239 966,73
- un excédent d'investissement de :	59 842,62
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	59 842,62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	239 966,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	239 966,73
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	59 842,62

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité l'affectation du résultat ainsi présenté.

Délibération N°2022.04 : Vote du budget primitif assainissement 2022

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur HENRY Jean-Daniel, présente le budget primitif de l'assainissement 2022 pouvant être résumé ainsi :

Investissement

Dépenses : 11 615,48

Recettes : 11 615,48

Fonctionnement

Dépenses : 3 882,23

Recettes : 3 882,23

Four rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 11 615,48 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 11 615,48 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 882,23 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 882,23 (dont 0,00 de RAR)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, **ADOpte** le budget primitif de l'assainissement ainsi résumé.

Délibération N°2022.05 : Vote du budget primitif de la commune 2022

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur HENRY Jean-Daniel, présente le budget primitif de la commune 2022 pouvant être résumé ainsi :

Investissement

Dépenses : 114 500,00

Recettes : 114 500,00

Fonctionnement

Dépenses : 293 087,38

Recettes : 295 425,62

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 114 500,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 114 500,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 293 087,38 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 295 425,62 (dont 0,00 de RAR)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, **ADOpte** le budget primitif de la commune ainsi résumé.

Délibération N°2022.06 : Vote des subventions aux associations pour 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de répartir la somme de 2050€ prévue au Budget Primitif 2022 de la façon suivante :

- Association française de la myopathie 200€
- Association Lorraine de cardiologie 200€
- Association des donneurs de sang 200€
- Coopérative scolaire de VEZELISE 300€
- Foyer socio-éducatif collège VEZELISE 300€
- Association ligue contre le cancer 200€
- A.D.M.R VEZELISE 300€
- Association Equipage 200€
- Association Restau du cœur de HAROUE 100€
- CAUE 50€

Délibération N°2022.07 : Vote des taux des taxes 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2022 :

Le taux appliqué sera pour la :

- Taxe sur foncier bâti 20.27

(Il correspond au taux communal de 3.03% + le taux départemental sur le foncier bâti de 17.24%)

- Taxe sur foncier non bâti 8.46

- C.F.E 13.98

Délibération N°2022.08 : Perception de dons par la commune

- Vu l'impossibilité de retrouver la délibération mentionnant la tarification des Pâquis.
- Vu la perte financière pour la commune du fait de la non perception du loyer des pâquis.
- Vu le souhait des 2 habitants de la commune louant les pâquis de payer ce qu'ils doivent.

Le Conseil Municipal à 4 voix POUR et une abstention (Monsieur le Maire étant concerné par la location de ces pâquis), **ACCEPTE**, que monsieur BERNE Claude réalise un don de 621.92€ à la commune et que Monsieur Henry Jean-Daniel réalise aussi à la commune un don de 859.68€.

Acte rendu exécutoire, pour transmission en Préfecture le 13 avril 2022
LE MAIRE
J.D HENRY

Fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres.

Fin de séance à 20h30

HENRY Jean-Daniel	Le Maire	
TIMON Yann	1 ^{er} Adjoint	
DEBARRE Jean-Xavier	Conseiller	
MICHEL Hélène	Conseillère	
MARQUANT Cédric	Conseiller	absent
GALLAND Céline	Conseillère	

Clerey Sur Brenon
le 06 avril 2022
Secrétaire de séance Céline GALLAND

